



Anne Fékih et Didier Rosenberger sur la faucardeuse mise au point par ce dernier.

Voile neuve à la capitainerie

GRANDSON Anne Fékih succède à Didier Rosenberg.

TEXTE ET PHOTO:
CHRISTIANE BAUDRAZ

Didier Rosenberg terminera à la fin de l'année le mandat qui le lie à la Commune après avoir œuvré une dizaine d'années aux services des plaisanciers du port de Grandson.

«Du plus loin que je me souviens, j'ai toujours aimé le lac, se remémore le capitaine du port. Je suis originaire de La Chaux-de-Fonds. Mon père avait un petit bateau sur le lac de Neuchâtel et nous venions pêcher en été. Mon parcours de vie m'a obligé, à 55 ans, à retrouver du travail. Ce poste se libère, il m'intéresse, tout part de là.»

L'entrée en matière, en février 2012, n'a pas été facile: cet hiver-là, une vague de froid venue de Sibérie envahit l'Europe. La bise balaie la Suisse, le thermomètre descend jusqu'à -17, toutes les conditions sont réunies pour

la formation d'une banquise qui partira des rives d'Yverdon et s'étendra jusqu'au port de Grandson. «C'était magnifique, certes, mais il y a eu d'énormes dégâts dans le port, des pontons arrachés, tordus par la force de la glace. Il a fallu, en urgence, sécuriser des bateaux. C'est l'événement qui m'a le plus marqué. Il y a eu des épisodes de pollution, un incendie, mais février 2012 restera dans bien des mémoires. Lors des inondations du mois de juin non plus, cela n'a pas été facile. Si le niveau du lac était monté encore de deux à trois centimètres, des bateaux auraient pu rompre leurs amarres. Le port compte plus de 300 locataires. Satisfaire tout le monde n'est pas toujours aisé, d'autant plus que chacun a ses exigences. La prolifération des plantes aquatiques est souvent au centre des récriminations. Mais j'ai construit une machine montée sur une barque pour couper ces plantes. Cela n'empêche pas l'utilisation du râteau et de l'huile de coude.»

A la question qu'allez-vous

« J'essaie de visualiser ce nouveau job dans le respect de la nature et des contacts humains. »

Anne Fékih

faire à votre retraite, la réponse est simple et sans hésitation: «Des virées à moto et peut-être m'acheter un petit bateau et aller à la pêche.»

Anne Fékih, choisie par la Municipalité de Grandson, reprend la capitainerie après avoir tenu celle de Concise durant dix ans. Depuis début octobre, elle prend petit à petit les commandes du port en collaboration avec le futur retraité.

Avenante, elle définit clairement son rôle: «Il n'y a pas d'apprentissage réglementaire de garde-port. Cela s'apprend sur le tas. Certes, j'ai des tâches clairement définies. J'aime à penser que ce poste est un maillon nécessaire à l'équilibre des bonnes relations. Cela ne m'empêchera pas de me positionner si quelque chose ne me convient pas. Pour l'instant, je prends connaissance, j'observe et j'essaie de visualiser ce nouveau job dans le respect de la nature et des contacts humains.»

Alors bon vent, Madame la capitaine!

EN BREF

GRAND CONSEIL

Le Parti socialiste veut des mesures répressives contre le « revenge porn »

La diffusion d'images non consenties n'a aujourd'hui pas de cadre légal pour protéger les victimes. Le Parti socialiste a donc présenté hier au Grand Conseil vaudois une initiative cantonale demandant l'introduction dans le code pénal de mesures répressives contre la vengeance pornographique. Le « revenge porn », littéralement la vengeance pornographique, consiste à diffuser généralement sur internet des images de nus ou à caractère sexuel sans l'autorisation de la personne qui apparaît sur ces images. L'intention est de se venger, dans le cadre d'une relation ou d'une rupture, mais aussi de nuire, d'humilier, de menacer la victime, a expliqué la députée socialiste Carine Carvalho, dépositaire du texte. Aujourd'hui, toute personne victime d'une diffusion non consentie de sa propre image n'est pas suffisamment protégée par le droit suisse. Alors qu'internet et les réseaux sociaux prennent une place considérable dans le quotidien, les informations qui y circulent sont extrêmement difficiles à supprimer, a-t-elle déploré. Une double peine pour les victimes de « revenge porn », qui se voient non seulement harcelées à l'infini, tout en ne bénéficiant pas d'un dispositif pénal réprimant les auteurs du délit. L'initiative demande que le sujet de l'usage abusif d'images et d'atteinte à la personnalité soit traité avec la plus grande fermeté possible. « Les femmes et les jeunes sont particulièrement touchés par ce comportement, généralement associé aux violences envers elles et au harcèlement scolaire », a dénoncé la députée. L'initiative cantonale demande au Conseil d'Etat d'intervenir auprès des autorités fédérales, afin d'introduire dans le code pénal des dispositions répressives claires pour protéger ces victimes. • **ATS**